

CONTRAT DE BAIL A USAGE COMMERCIAL

ENTRE

Mme/M. KONE MAMADOU, domicilié(e) à
ADJAME par ailleurs, propriétaire (bailleur) du magasin sis
ADJAME BLACK MARKET.

ET

Mme/M. COULIBALY SEYDOU KATCHENE, locataire dudit
magasin.

CONDITIONS ET LOYER

Le propriétaire (bailleur) met en location le magasin en l'état moyen, le loyer (mensuel) de 60.000 Fcfa. Avec une caution de 12 mois, soit 120.000 Fcfa et une avance de 02 mois, soit 120.000 Fcfa, pour un montant total de 240.000 Fcfa, versé ce jour.

S A I L S D O S S I E R N °	25241
Vu pour Législation de la	
Signature de M	
Apposée ci-dessus	
CIN N°:	
Ou:	
Délivrée par:	
ABOBO LE	26 JUIN 2023
Le Maire	20

DUREE

Le présent contrat, renouvelable avec l'accord des deux (02) parties, est établi pour une durée de 03 ANS, allant du 26/06/2023 au 26/06/2026.

Le présent Contrat de bail à usage commercial prend effet à compter de la date de signature.

AHODAN EPS DIATI
KOKORABE CLAIRE CHARLOTTE
Conseiller Municipal
Officier d'Etat-Civil Délégué
Mairie d'ABOBO

ENGAGEMENTS

- ✓ En cas de rupture du présent Contrat de bail à usage commercial, le bailleur après avoir fait l'état des lieux, s'engage à restituer la caution du locataire (sous 48 heures).
- ✓ Le locataire s'engage (elle/lui) à faire bon usage dudit magasin, à l'entretenir et à le rendre en bon état.

S A I L S D O S S I E R N °	25241
Vu pour Législation de la	
Signature de M	
Apposée ci-dessus	
CIN N°:	
Ou:	
Délivrée par:	
ABOBO LE	26 JUIN 2023
Le Maire	20

26 JUIN 2023

Pour le Bailleur

Pour le Locataire

AHODAN EPS DIATI
KOKORABE CLAIRE CHARLOTTE
Conseiller Municipal
Officier d'Etat-Civil Délégué
Mairie d'ABOBO

Kokorabé